RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'un chemin privé eur la commune de Vernier

Du' \$1 août 1960

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la nécessité de donner un nom à la voie reliant la route de Vernier au chemin de Poussy;

vu la proposition de l'administration municipale de donner à ce chemia le nom de "chemin de l'Esplanade";

vu le préavis favorable du service des archives, en date du 23 août 1960;

vu le règlement sur la désignation des artères du 9 octobre 1931,

ARRETE :

Il est donné le nom de "chemin de l'Esplanade" au chemin privéreliant la route de Vernier au chemin de Poussy.

Cette nouvelle dénomination entre immédiatement en vigueur.

南非常

Communiqué à :

Travaux 8 ex. Sautier 1 ex. Archives 1 ex.



Certifié conforme Le consciller d'Etat délégué :

Orubour